

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

MW/PR P.V. SID 18

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

- 1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 24 juin 2021 et de la réunion du 8 février 2022
- 2. 7891 Projet de loi portant approbation de la déclaration unilatérale du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg définissant les modalités de la poursuite transfrontalière en application de l'article 41, paragraphe 9, de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des États de l'Union économique du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen, le 19 juin 1990
 - Rapportrice : Madame Stéphanie Empain
 - Adoption d'un projet de rapport
- 3. Demande Piraten du 9 mars 2022 au sujet de la résolution du Conseil communal de Differdange sur la sécurité publique

*

Présents :

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, Mme Jessie Thill

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

Mme Lydie Polfer, observatrice

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Béatrice Abondio, Direction, M. Laurent Weber, Direction (adj.), Mme Barbara Ujlaki, Relations internationales, du Ministère de la Sécurité intérieure

Police Lëtzebuerg:

M. Donat Donven, Directeur général adjoint, M. Tom Didlinger, Directeur Région Sud-Ouest

M. Nico Fehlen, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Marianne Weycker, Secrétaire-administrateur de la commission, de l'Administration parlementaire

Excusé: M. Dan Biancalana

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

1. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. Projet de loi 7891

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres de la commission (abstention : ADR).

3. Demande Piraten du 9 mars 2022 au sujet de la résolution du Conseil communal de Differdange sur la sécurité publique

Exprimant ses remerciements pour l'organisation rapide de la réunion demandée et la disponibilité des concernés, M. Marc Goergen (Piraten) attire l'attention sur les deux points de la résolution du Conseil communal de la Ville de Differdange du 2 mars 2022 (cf. annexe) qu'il souhaiterait discuter avec Monsieur le Ministre dans un contexte national. Il s'agit d'abord de la demande d'« une augmentation substantielle de l'effectif des agents de police sur le territoire de la Ville de Differdange ». Sachant que le commissariat de Differdange couvre également temporairement les communes de Pétange et Bascharage, on peut supposer qu'une augmentation des effectifs englobe le commissariat Käerjeng/Péiteng.

L'orateur voudrait ensuite avoir des précisions sur la demande de la Ville de Differdange de la « création d'une unité mobile de la police grand-ducale avec une compétence régionale Sud ».

La base légale de la vidéosurveillance ayant été créée¹, des précisions sont également souhaitées sur la décision de la Ville de Differdange « de mettre à disposition les moyens financiers et techniques pour l'installation de caméras de surveillance aux endroits stratégiques avec un archivage à durée déterminée et un enregistrement exclusivement utilisable en justice », une demande afférente ayant éventuellement déjà été adressée à Monsieur le Ministre, sinon le sera encore.

¹ Loi du 15 juillet 2021 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ; dossier parlementaire 7498

Confirmant sa volonté, manifestée à plusieurs reprises, de se tenir à disposition de la Chambre des Députés chaque fois qu'elle le demande et de répondre à toutes ses questions, Monsieur le Ministre s'interroge toutefois sur la nécessité et l'utilité d'élever chaque résolution d'un conseil communal au niveau national et sur le rôle du Parlement dans ce contexte. Dans cette logique, une autre réunion devrait être faite au sujet de Wiltz en raison de la rébellion qui y a eu lieu la veille. Monsieur le Ministre tient dès lors à tirer certaines choses au clair.

Se référant au premier point de la résolution, l'orateur tient pour justifiée la demande des communes d'augmenter les effectifs policiers. Après une réunion la semaine dernière à Esch, d'autres suivront avec d'autres communes. S'efforçant d'être présent au maximum dans chaque commune, Monsieur le Ministre pourrait chaque semaine prendre pour sujet les effectifs policiers, raison pour laquelle la répartition de ceux-ci à travers le pays sera présentée en détail au cours de la présente réunion par Monsieur le Directeur général adjoint de la Police à l'aide d'un graphique (cf. annexe).

Tant le législateur que le gouvernement ont accordé le recrutement renforcé, lequel nécessite les infrastructures correspondantes. Étant conscient des départs futurs en retraite. Monsieur le Ministre précise que les chiffres indiqués sont des chiffres nets, l'augmentation prévue du personnel policier s'élevant ainsi à 600 agents, contrairement à un recrutement renforcé de 500 agents dans le passé, ce chiffre n'ayant pas tenu compte des départs. Le personnel policier étant actuellement encore en stagnation, les 200 premiers fonctionnaires faisant partie de l'actuel recrutement extraordinaire commenceront sur le terrain au mois de mai (seconde année de la formation); le premier gros effet se produira donc à travers le pays en 2024. Par ailleurs, sur 700 candidats qui se sont présentés cette année, les 200 retenus commenceront leur formation de deux ans le 2 mai 2022. Comme l'administration de la Police comprend une grande diversité de professions, elle nécessite aussi du personnel civil, contribuant à équilibrer la répartition des tâches. Le personnel civil sera également augmenté dans le but de réduire la charge de travail du personnel policier pour permettre à celui-ci de se concentrer sur sa compétence-clé, c'est-à-dire les missions policières proprement dites. Il faut toutefois se rendre compte que les départs en retraite ou autres ne peuvent pas toujours être compensés par du personnel civil, puisque tous ces policiers n'occupent pas des postes administratifs, mais bon nombre ont une fonction opérationnelle.

Monsieur le Ministre a pleinement conscience de l'importance de la visibilité externe de la Police. Avec les effectifs dont elle dispose, la Police satisfait le mieux possible à cette exigence, comme à toutes les exigences posées par la sécurité intérieure. Le quatrième accord gouvernemental pour embaucher 200 personnes ayant été donné, il s'avère nécessaire de demander un cinquième accord, comme beaucoup de policiers font usage des droits dont bénéficie chaque salarié, à savoir le congé de maternité, le congé parental, le travail à mi-temps, etc.. Monsieur le Ministre adressera donc une note au Conseil de gouvernement pour prolonger le recrutement extraordinaire d'une année; ensuite, le recrutement se fera au rythme normal, c'est-à-dire en fonction des départs.

Les effectifs de la Police sont tels que présentés et valent pour tout le pays, de sorte qu'il ne rapporte rien d'analyser un par un les effectifs des commissariats. Le recrutement représente une priorité pour Monsieur le Ministre et la Police et il est couronné de succès, également auprès des femmes. La Police a besoin de femmes dans nombre de domaines du travail policier et leur présence nombreuse assure une bonne mixité du personnel. Le recrutement évolue à un bon rythme et est amplement conçu. Un grand défi consiste pour les policiers sur le terrain d'incorporer les recrues dans la Police par une formation à fond, dans l'intérêt général, sachant que la Police détient le monopole étatique de l'exercice de la force publique, ce qui signifie des droits et obligations pour la Police. Ce processus d'intégration revenant aux agents du terrain a besoin de temps, il ne peut être accéléré.

Ne se contentant pas du recrutement renforcé, Monsieur le Ministre relance l'instrument du plan local de sécurité, rappelant que celui-ci fait l'objet d'une responsabilité partagée et ne peut être assuré qu'en commun avec les communes. Le rôle de la Police ne se limite d'ailleurs pas à réagir, puisque l'article 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale prévoit dans son alinéa 2 que la Police « agit par des actions préventives, proactives, dissuasives et répressives ». La discussion des effectifs a aussi été renforcée par le grand défi des manifestations au cours de l'hiver, ces actions policières s'étant naturellement répercutées en partie sur les services aux citoyens. Dans le cadre du plan local de sécurité, Monsieur le Ministre analyse avec les communes en quoi consiste le sentiment d'insécurité de leurs citoyens; cette discussion, déjà menée avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, est en cours avec la Ville de Luxembourg et sera menée avec les Villes d'Ettelbruck et de Differdange et avec toute autre région et commune en cas de nécessité. Rappelant que la loi précitée du 18 juillet 2018 prévoit la création de comités de concertation régionaux et de comités de prévention communaux², Monsieur le Ministre entend assister personnellement aux réunions des premiers. Les réunions de l'année dernière ont traité le sujet de la sécurité, discutant sur les contributions respectives des communes et du ministère avec la Police, dans la limite des moyens disponibles et en même temps dans la perspective de l'augmentation progressive des effectifs policiers, avec l'intention de satisfaire au maximum les demandes des communes, sans toutefois oublier que la Police a de nombreuses autres tâches.

Le message adressé aux communes est clair, à savoir la présence et le soutien du ministère et de la Police, mais avec une responsabilité partagée dans ce domaine, laquelle ressort aussi de la résolution du Conseil communal de Differdange. Dans les discussions sur les effectifs policiers, Monsieur le Ministre a exprimé le souhait, pour le cas où des policiers seraient disponibles, de les affecter là où il y a un manque de personnel ; il s'agit du domaine de la protection de la jeunesse et des quatre communes mentionnées qui ont un besoin accru de présence policière en raison d'activités délictueuses particulièrement nombreuses sur le terrain. À la Ville de Luxembourg (spécialement le quartier Gare), la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Ville de Differdange et la Ville d'Ettelbruck s'est ajoutée la Ville d'Echternach.

La coordination des différentes actions pour les communes se fait au sein du comité de prévention communal. S'il s'avère que la mise sous vidéosurveillance est utile, la procédure légale est lancée. De même, toute autre mesure prometteuse est examinée en commun ; ainsi, Monsieur le Ministre a souligné au sujet de la problématique des stupéfiants surtout dans le quartier Gare de la capitale que la répression policière seule n'apporte pas la solution, d'où le paquet de mesures élaborées par tous les ministères concernés³. Concernant le domaine de compétence de la Police, une loi vient d'être votée en matière de coopération policière⁴, une autre relative à la poursuite transfrontalière le sera prochainement⁵. La Police s'efforce constamment dans l'exercice de ses missions de répondre aux attentes et demandes des communes. Une présence renforcée sur le terrain présuppose significativement plus de personnel ; un projet-pilote pour augmenter la visibilité de la Police est en cours dans la capitale, de bons résultats ont déjà pu être obtenus notamment à Grevenmacher et Differdange. Il convient de ne pas oublier le travail policier

_

² Loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, articles 35 à 39

³https://mj.gouvernement.lu/fr/dossiers.gouvernement%2Bfr%2Bdossiers%2B2022%2Bpaquet-mesures-criminalite-stupefiants.html

⁴ Loi du 17 décembre 2021 portant : 1° approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas en matière de coopération policière, signé à Bruxelles, le 23 juillet 2018 ; 2° modification de la loi modifiée du 21 décembre 2004 portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intervention policière transfrontalière, signé à Luxembourg, le 8 juin 2004 (dossier parlementaire 7819)

⁵ Projet de loi 7891 portant approbation de la déclaration unilatérale du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg définissant les modalités de la poursuite transfrontalière en application de l'article 41, paragraphe 9, de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen, le 19 juin 1990

qui se déroule plus à l'arrière-plan, précisément le travail de la Police judiciaire. Tout comme les autorités communales et les citoyens, Monsieur le Ministre est inquiet quand des incidents se produisent et assure être disposé à donner son apport. En regardant les chiffres, la Police est sur la bonne voie, également au niveau des infrastructures.

Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg expose la problématique des effectifs, du recrutement et de la répartition du personnel de manière générale, se ralliant aux explications de Monsieur le Ministre qui tendent à éviter qu'une discussion sur les effectifs soit menée chaque fois qu'un incident se produit et qu'une augmentation du personnel policier est demandée. La problématique est en effet plus complexe.

Le recrutement extraordinaire a été pris pour sujet la première fois en 2019 ; la hausse progressive du nombre de candidats était jusque-là beaucoup moindre, passant de 20 à 40, puis à 60. La décision du recrutement extraordinaire enfin prise a signifié un grand changement pour la Police et a rendu indispensable la réorganisation de l'École de Police et de la formation, d'abord discutée en détail avec les syndicats, de sorte que le premier recrutement renforcé, 200 candidats, s'est fait un an après, le 1^{er} mai 2021. La formation s'étend sur deux années ; une partie, théorique et pratique, est dispensée à l'école, l'autre dans les unités. Au cours de l'année 2023, la Police comptera environ 120 départs (retraite et autres), le nombre de postes supplémentaires issus du premier recrutement extraordinaire se réduisant ainsi à 70-80. En 2024, les départs seront prévisiblement moins nombreux, ce qui fait que le renfort se fera clairement remarquer.

La Police est consciente du besoin en personnel à de très nombreux endroits, notamment à Differdange, Luxembourg-Ville (particulièrement le quartier Gare), Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Wiltz, Echternach, déjà énumérés par Monsieur le Ministre, de même que, de manière moins visible pour le public, à l'Unité spéciale de la Police, l'Unité de la Police de l'aéroport, où le renforcement est en outre exigé de manière récurrente au niveau européen dans le cadre du « Schengen evaluation and monitoring mechanism (SEMM)6 », et à la Police judiciaire pour pouvoir faire de bonnes enquêtes. Il s'ensuit qu'il est très difficile pour la Police de répondre à une demande d'augmentation du personnel formulée spécifiquement pour un endroit ou un fait : ne pouvant pas laisser sans suite la demande, la Police ne peut cependant pas y augmenter le personnel plus que proportionnellement au nombre des nouveaux policiers terminant l'École de Police sans qu'une telle augmentation se fasse au détriment d'autres unités, ce qui serait évidemment regrettable. La Police tâche par conséquent de répartir les nouveaux agents de manière à renforcer les effectifs à chaque endroit où il y a un besoin. Si cette augmentation se fait certes lentement, les renforts accordés par le Gouvernement laissent espérer une évolution favorable à tous les endroits au cours des quatre, cinq prochaines années pour aboutir à l'augmentation substantielle dont il est guestion, permettant de faire un meilleur travail dans l'intérêt du citoyen.

Prenant comme exemple l'année en cours, Monsieur le Directeur général adjoint explique que des départs ont lieu pendant toute l'année, alors que la fin de la formation à l'École de Police a lieu à un seul moment, les chiffres fluctuant pour le reste. Au 1^{er} janvier 2022, 76 fonctionnaires-stagiaires ont terminé avec succès leur formation à l'École de Police; 8 personnes ont été ajournées pour quatre mois et passeront de nouveau les examens non réussis. Sur les 76 nouveaux policiers, 34 ont dû combler des vacances de poste – Lächer fëllen – provenant de départs à la retraite, à la suite desquels la candidature d'autres policiers à ces postes a créé des trous dans les services et unités respectifs de ces policiers. Il va de soi que les postes vacants sont occupés avant que les nouveaux policiers soient répartis en renfort. S'agissant de la promotion de janvier 2022, le personnel du Centre

_

⁶ https://ec.europa.eu/home-affairs/pages/glossary/schengen-evaluation-and-monitoring-mechanism_en; https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32013R1053

d'intervention national (CIN - 113), en charge de la gestion de tous les incidents qui deviennent d'ailleurs de plus en plus nombreux, a nécessité du personnel supplémentaire, de même que certains postes administratifs, et surtout la Police judiciaire, où le personnel de la section « Protection de la jeunesse » a été augmenté de quatre policiers. Le commissariat du quartier Gare de la capitale a également reçu quatre policiers supplémentaires, les commissariats d'Esch et de Differdange ont été renforcés chacun par deux policiers et ceux d'Echternach et d'Ettelbruck par un policier. L'admission dans une unité spéciale se fait à travers des formations et exige des qualifications spécifiques ; au cours de l'année, un appel à candidatures sera fait en fonction des besoins. Les renforts sont affectés là où il y a un besoin en personnel supplémentaire, ce besoin se manifestant entretemps partout. De plus, des analyses sont faites pour connaître le fardeau que représente le travail pour les policiers : chaque infraction inclut une procédure écrite et le procès-verbal doit parvenir dans un délai déterminé au tribunal. L'analyse détaille aussi le nombre de procès-verbaux et rapports à faire, puisque plus ce nombre est élevé, moins le policier est disponible pour travailler préventivement sur le terrain. Le but est d'avoir pour chaque policier autant que possible la même charge de travail à travers tout le pays. Sans entrer dans le détail, ce qui mènerait ici trop loin. Monsieur le Directeur général adjoint confirme que la Police a d'autres missions à assurer parallèlement, qui se situent en dehors du domaine de la présence visible.

La Police est toujours disposée à exposer aux députés l'organisation des effectifs, mais il est très difficile de pouvoir informer en détail sur l'évolution de ceux-ci. Monsieur le Directeur général adjoint croit dès lors qu'il conviendrait de la part des députés d'avoir confiance en la Police qui s'efforce de quider le personnel aux bons endroits.

Monsieur le Directeur de la Région Sud-Ouest de la Police fait savoir que la Police est en échange permanent avec les autorités communales du Sud. La résolution de la Ville de Differdange résulte d'une situation qui existe déjà depuis longtemps au Parc de Gerlache et qui a mené le 31 janvier 2022 à un incident de rébellion, dont des vidéos ont été diffusées dans les médias sociaux. S'il est évident que la Police réagit à un tel incident, une présence policière dans et autour du Parc de Gerlache a déjà été assurée auparavant. Ensuite, depuis le 14 février 2022, une cinquantaine de contrôles ont eu lieu au parc et dans les environs, notamment les cafés autour, effectués non seulement par le commissariat de Differdange, mais par des patrouilles de différents commissariats de la Région Sud-Ouest, de même que par des patrouilles de maîtres-chiens. Cette façon de procéder n'est pas extraordinaire, mais se fait par principe partout, où cela est nécessaire, comme dans la commune de Pétange, où la Police est active dans la problématique de la gare de Rodange, des actions ayant été menées au cours des dernières semaines et d'autres étant prévues pour les jours et semaines à venir. La Police y agit donc également au niveau régional, c'est-à-dire avec le renfort de plusieurs commissariats de la Région, ainsi que celui de la Police judiciaire.

Depuis l'incident du 31 janvier 2022, aucun problème majeur ne s'est présenté dans le Parc de Gerlache et aux alentours. Par la cinquantaine de contrôles effectués depuis mi-février, des infractions mineures liées à des drogues ont été constatées (drogues trouvées sur des personnes, dans des poubelles, etc.), des affaires en relation avec des personnes signalées ont pu avancer. Malgré quelques situations, où des personnes ont tenté de s'opposer au contrôle, et des arrestations pour ivresse, la situation est restée relativement calme depuis février et la Police a reçu un feedback positif de la part de la Ville de Differdange et de citoyens.

Par « création d'une unité mobile de la police grand-ducale avec une compétence régionale Sud », la Ville de Differdange vise une présence policière permanente au Parc de Gerlache, un commissariat mobile dans un conteneur placé dans le parc. La Police a donné suite à cette demande par une augmentation des contrôles dans le parc. Monsieur le Directeur de la Région Sud-Ouest rend attentif dans ce contexte à la construction en cours d'un nouveau

bâtiment pour le commissariat de Differdange à proximité du parc. L'orateur souligne aussi l'importance pour le citoyen, en matière de visibilité et de sentiment de sécurité, des patrouilles à pied, sur lesquelles la Police a mis l'accent en les multipliant dans le centre de Differdange. Un outil opérationnel important dont dispose la Police est l'ELS (Einsatzleitsystem) qui permet de faire intervenir les patrouilles de manière plus efficace, en envoyant les patrouilles les plus proches sur le lieu des incidents et, par exemple, en les postant dans les environs pour couper la route aux délinquants.

L'importance accordée par la direction de la Police aux patrouilles à pied correspond au souhait de Monsieur le Ministre qui fait savoir que ces patrouilles ont également lieu plus souvent à d'autres endroits, dont le guartier Gare de la capitale et à Grevenmacher.

Monsieur le Ministre assure que la Police, agissant dans la mesure du possible de manière proactive, fait de son mieux pour répondre aux demandes, mais elle ne peut pas résoudre seule les problèmes.

Remerciant les intervenants pour les explications, en gros un récapitulatif des démarches déjà présentées au cours de réunions précédentes, Madame la Présidente, consciente de l'immense volume de travail de la Police, se montre satisfaite que les mesures ne restent pas des plans et projets théoriques, mais avancent dans leur mise en œuvre, aussi progressivement avec l'augmentation des effectifs.

- M. Marc Goergen se réjouit des explications déjà reçues et des nouvelles informations et souligne avoir confiance dans la Police. Après plusieurs réunions sur la sécurité dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg, une discussion au niveau national sur une résolution d'une autre commune est tout à fait utile, d'autant plus qu'il s'agit ici de la troisième commune du pays quant à la population, ce qui donne un certain poids aux demandes de cette commune. Il importe aussi pour les députés de connaître la réaction de la Police aux demandes formulées, cette réaction étant positive, comme le constate l'orateur qui voit la situation évoluer dans le bon sens. La résolution comporte en outre de nombreux points qui ne s'adressent pas à la Police, mais qui contribuent également à améliorer la situation, l'orateur confirmant ici à son tour que la solution des problèmes n'incombe pas à la seule Police.
- M. Jean-Marie Halsdorf (CSV) voudrait savoir si des conclusions peuvent déjà être tirées du changement au niveau du recrutement. L'orateur déclare que l'Armée envisage également un tel changement pour augmenter le nombre de recrues.

Comme la modernisation de la procédure de recrutement est trop récente et les premiers stagiaires recrutés d'après cette procédure sont encore en formation, une évaluation pourra être faite après la fin de leur formation de deux ans, comme détaille Monsieur le Ministre. L'École de Police bénéficie d'une haute priorité, un nouveau hall sportif est en cours de construction. La formation en self-défense, suspendue en raison de la pandémie, sera rattrapée. Des réflexions sont en train sur une extension des locaux à la Kalchesbréck pour y loger d'autres structures de la formation, sachant que la situation du site du Verlorenkost, qui abrite notamment le Centre national de tactique policière, n'est pas la meilleure.

Un échange constant a lieu avec l'Armée. Monsieur le Ministre rappelle que les policiers du groupe de traitement C2 sont recrutés à travers l'Armée⁷, de nouvelles perspectives professionnelles étant en outre recherchées pour les soldats volontaires.

Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg enchaîne sur l'adaptation de la formation devenue nécessaire en raison du nombre beaucoup plus élevé de stagiaires par le

-

⁷ https://police.public.lu/fr/recrutement/cadre-policier/c2.html

recrutement extraordinaire. La formation antérieure se composait de deux années à l'École de Police qui incluaient des stages dans les différentes unités. Les stages sont maintenant regroupés et constituent la seconde année de formation, la première se passant à l'École de Police et consistant dans un enseignement théorique et pratique. Pendant la seconde année, les stagiaires font presqu'exclusivement le tour des unités et apprennent à connaître les différents types d'unités, à savoir les C2R et C3R⁸, dans une région plus petite et une région plus grande, de même que les domaines du Service de Police judiciaire.

En ce qui concerne le programme d'études, l'enseignement de la législation reste évidemment le même. Une légère modification a été faite en ce qui concerne les langues : tandis que le programme contenait auparavant des branches pour l'enseignement des langues, cela n'est plus le cas aujourd'hui, puisque le recrutement se fait essentiellement pour le groupe de traitement B1 (avant : C1). Les candidats ont donc un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou générales et sont supposés disposer de connaissances linguistiques suffisantes, l'organisation de cours de langue n'incombant plus à l'École de Police.

Monsieur le Directeur général adjoint estime préférable de procéder à une première évaluation de la formation modernisée une année après que la première promotion a terminé ses deux années de formation. En effet, la formation a rencontré des problèmes dus à la pandémie ; plus précisément, les cours de sport avec contact direct (self-défense et tactique policière) ont dû être reportés en raison des mesures Covid-19.

- Quant au Kordall, le même député, tout en appréciant que la Police fait de son mieux, attire encore l'attention sur la situation très grave à la gare de Rodange, voire plus grave qu'au Parc de Gerlache à Differdange. L'orateur peut se déclarer d'accord que le commissariat principal soit celui de Differdange, mais estime qu'il faut procéder de manière plus large et insister sur l'interconnexion des commissariats de la Vallée de la Chiers.

Monsieur le Ministre partage cette vue et renvoie aux explications de Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg sur la répartition des effectifs que la Police organise le mieux possible. Par la fusion de commissariats, notamment, qui a pour but un travail plus efficace, la Police opère de manière plus large. Aussi est-elle très active dans la région Sud, dont Pétange, et travaille en étroite coopération avec les autorités françaises et belges.

C'est justement parce que la Police travaille de manière interconnectée qu'elle ne veut pas entrer dans le détail pour chaque endroit et situation, confirme Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg. Celle-ci agit de manière globale, par les unités C3R, intervenant aussi à d'autres endroits, et les unités complémentaires de jour C2R, par l'ELS qui assure l'intervention efficace des policiers aux bons endroits, par les directions régionales qui coordonnent des interventions communes de plusieurs unités pour des actions qui nécessitent plus de policiers. En outre, la démarche interconnectée se fait par la participation proactive de la Police judiciaire dans tous les domaines, visant la collaboration des policiers de première intervention et de ceux menant des enquêtes approfondies. Cette manière de travailler est l'un des objectifs principaux, qui a été intégré au mieux dans la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Mme Lydie Polfer (DP) insiste sur la situation critique dans la capitale, d'ailleurs non seulement au quartier Gare. Des réunions ont effectivement eu lieu et la volonté, de la part de Monsieur le Ministre et de la Police, de faire davantage est là. Il est plus que nécessaire d'agir. L'oratrice met l'accent sur une présence policière renforcée dans l'espace public pour procéder déjà autant que possible de manière préventive. Les endroits où sont commis les infractions sont connus et ont besoin d'une présence policière en permanence, la demande

-

⁸ Commissariat à deux roulements, commissariat à trois roulements

de la Ville de Differdange pour un commissariat mobile dans un conteneur placé dans le Parc de Gerlache étant ainsi compréhensible. L'installation de caméras de vidéosurveillance à des endroits non encore couverts est également nécessaire et d'ailleurs déjà souvent discutée. La Ville de Luxembourg soutient les efforts ministériels et policiers, qui doivent cependant encore être augmentés.

Monsieur le Ministre ne peut que réitérer ses propos, soulignant les efforts de la Police et rappelant que celle-ci ne peut apporter à elle seule la solution aux problèmes.

❖ M. Jean-Marie Halsdorf signale à Monsieur le Ministre qu'une nouvelle offre vient d'être faite pour le terrain à Linger, sur lequel le nouveau commissariat de police Käerjeng/Péiteng pourrait être construit.⁹

Monsieur le Ministre assure qu'il fait avec la Police son possible et s'est déjà rendu sur place plusieurs fois, mais fait remarquer qu'ils sont aussi tributaires du Comité d'acquisition du ministère des Finances.

❖ Mme Nancy Arendt (CSV) exprime ses remerciements pour les explications détaillées et se montre confiante que les différentes mesures, notamment l'augmentation du personnel policier dans les prochaines années, fera monter le sentiment de sécurité des citoyens.

Dans le cadre de son interpellation du 30 juin 2021 sur les abus sexuels commis sur des mineurs et des adultes 10, la députée avait déposé une motion demandant principalement le renforcement du Service « Protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel » de la Police judiciaire 11. La motion précise « que le nombre d'abus sexuels commis sur des enfants et des femmes a augmenté l'année dernière d'environ 30% dans plusieurs des états membres de l'Union européenne, avec une tendance ascendante » et « qu'Europol a constaté, dans son rapport « Exploiting isolation : Offenders and victims of online child sexual abuse during the Covid-19 pandémie » datant du 19 juin 2020, que la pandémie liée au Covid-19 était en corrélation avec l'augmentation du partage d'images d'abus en ligne ». Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg ayant indiqué que le personnel de la section « Protection de la jeunesse » de la Police judiciaire a été augmenté de quatre policiers, l'oratrice voudrait savoir si ces personnes sont déjà formées et si la section dispose de matériel technologique de pointe pour détecter les cas d'abus en ligne.

Monsieur le Ministre affirme être très sensible à cette problématique. Ayant visité plusieurs fois cette section de la Police judiciaire, il a pu se faire une image du travail accablant des policiers qui seront davantage soutenus par des renforts. Aussi l'orateur mentionne-t-il l'avant-projet de loi faisant suite aux manifestations contre les mesures anti-Covid, qui étendra pour la Police l'enquête sous pseudonyme « dans le cadre des procédures judiciaires à tous les crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement, dès lors qu'ils sont commis par un moyen de communication électronique ». Cette technique d'enquête, actuellement limitée aux infractions contre la sûreté de l'État, les actes terroristes et le financement du terrorisme, sera ainsi généralisée et la Police pourra y recourir aussi contre les abus en ligne mentionnés.

N'ayant pas vérifié l'état actuel du renforcement de la section « Protection de la jeunesse » de la Police judiciaire, comme ce point ne figure pas sur l'ordre du jour de la présente réunion, Monsieur le Directeur général adjoint de la Police Lëtzebuerg pense que les quatre policiers supplémentaires sont déjà recrutés, ces postes étant pourvus par recrutement interne. Ce sont des policiers entièrement opérationnels, mais qui recevront au cours des mois à venir la formation spécifique pour mener des enquêtes dans les domaines de la

¹¹ Motion n°4 de Mme Nancy Arendt déposée le 30 juin 2021 (motion refusée par 31 voix)

⁹ Cf. réunion du 8 février 2022, procès-verbal 13, session ordinaire 2021-2022

¹⁰ Demande d'interpellation de Mme Nancy Arendt du 16 mars 2021, séance publique n°63 du 30 juin 2021

protection des mineurs et de la délinquance juvénile. Tout comme Monsieur le Ministre, la Police a la protection des mineurs victimes à cœur, s'agissant des membres les plus vulnérables de la société. Le personnel de cette section sera de nouveau augmenté avec les prochains renforts.

La protection de la jeunesse est prioritaire pour la Police qui soutient et renforce son personnel en charge de ce domaine par tous les moyens qu'elle a à sa disposition. Une réforme d'envergure du système actuel de protection de la jeunesse vient d'ailleurs d'être lancée par le dépôt des trois projets de loi 7991, 7992 et 7994, comme mentionne Monsieur le Ministre. La délinquance débutant souvent en jeune âge, il importe d'informer et de renforcer les jeunes et de réaliser avec tous les acteurs un travail à long terme. La Police est le dernier de la file, si elle doit intervenir, il est souvent déjà trop tard. En matière de stupéfiants en général, elle peut certes agir aussi de manière dissuasive par sa présence sur le terrain et par la vidéosurveillance, un moyen parmi d'autres, mais elle ne peut pas résoudre les problèmes à elle seule ni par la seule répression, Monsieur le Ministre soulignant ici l'importance particulière de la coopération avec les communes.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes : - Résolution du Conseil communal de la Ville de Differdange du 2 mars 2022

- Graphique de l'évolution des effectifs de la Police Lëtzebuerg



District de Luxembourg

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la Ville de Differdange

Séance publique du mercredi, 2 mars 2022

Date de l'annonce publique de la séance :

23 février 2022

Date de la convocation des conseillers :

23 février 2022

Conseillers présents: AGUIAR — ALTMEISCH — BERTINELLI — BRASSEL-RAUSCH — DE SOUSA —
HARTUNG — HOBSCHEIT — LIESCH — MANGEN — MEISCH — MULLER —
RUCKERT — SAEUL — SCHWACHTGEN — TEMPELS — ULVELING — WEIRICH —
WOHL

Conseillers représentés par procuration : -

Conseiller(s) présent(s) via vidéo-conférence : -

Conseiller(s) absent(s) et excusé(s): PREGNO

Communications du collège des bourgmestre et échevins – résolution commune des édiles dans l'intérêt de la sécurité et de la bonne cohabitation à Differdange

Le Conseil Communal;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la situation autour du Parc de Gerlache, la rue Michel Rodange ainsi que ses rues adjacentes et vu les récents faits qui s'y sont produits le 31 janvier 2022 ;

Considérant que tous les partis politiques représentés au sein du conseil communal se sont concertés à deux reprises pour trouver, d'un commun accord, des pistes d'amélioration de la situation existante;

Considérant que les divers acteurs également concernés par la matière, dont notamment la police grand-ducale et les services sociaux de la Ville, ont été entendu en leurs avis respectifs ;

décide par seize voix « oui » et deux abstentions :

- de demander une augmentation substantielle de l'effectif des agents de police sur le territoire de la Ville de Differdange et le renfort de la présence dans l'espace public dans le sens d'une police de proximité;
- de demander la création d'une unité mobile de la police grand-ducale avec une compétence régionale Sud afin d'améliorer la sécurité de par sa présence régulière et continue dans le parc et ses alentours;
- de mettre à disposition les moyens financiers et techniques pour l'installation de caméras de surveillance aux endroits stratégiques avec un archivage à durée déterminée et un enregistrement exclusivement utilisable en justice;
- de faire appel aux brasseries et autres propriétaires de cafés en vue de prendre leurs responsabilités quant au choix de l'exploitant et de garantir un suivi adéquat tout au long du contrat de bail;
- de libérer au besoin les moyens financiers afin d'avoir mainmise sur le choix du futur exploitant de l'établissement situé à Differdange, 21 rue Michel Rodange;

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la Ville de Differdange Séance publique du mercredi, 2 mars 2022

- de refuser d'accorder jusqu'au 1^{er} juin 2022 des nuits blanches aux exploitants dont les cafés se situent dans les rues et aux adresses suivantes :
 - rue Michel Rodange
 - rue de la Grève Nationale
 - rue Adolphe Krieps
 - rue du Chemin de Fer
 - rue des Prés
 - 35, Rue Emile Mark (coin avec la rue Michel Rodange)
 - 37, Rue Emile Mark (coin avec la rue Michel Rodange)
 - 47, avenue de la Liberté
 - 49, avenue de la Liberté
- de renforcer la présence des « streetworkers » pour élargir leur champ d'activité dans le but d'améliorer les échanges entre toutes les parties concernées dans ce dossier ;
- d'assurer la continuation de l'encadrement des jeunes via le projet « outreach work » ;
- de recourir à divers moyens pour procéder à une adaptation de la circulation en vue de réduire les nuisances sonores provoquées par les véhicules autour du Parc de Gerlache;
- de planifier l'urbanisation future du quartier dans l'intention d'y augmenter la qualité de vie :
- de continuer à optimiser l'éclairage public notamment, à court terme, dans le rue du Chemin de Fer et la rue Adolphe Krieps ;
- d'organiser un forum avec les riverains dans l'intention de favoriser le dialogue entre tous les concernés ;
- d'organiser des entrevues avec les exploitants et les propriétaires de cafés et d'autres commerces du territoire de la Ville pour améliorer la cohabitation dans le voisinage ;
- de rechercher, en étroite collaboration et implication active des jeunes, un endroit de rencontre « outdoor » approprié ;
- d'augmenter les efforts dans l'accompagnement des jeunes à la recherche d'un emploi et de faciliter l'accès à une mesure de travail en prévoyant une simplification administrative.

La présente délibération n'est pas sujette à l'approbation par l'autorité supérieure mais sera transmise à titre d'information à toutes les parties concernées par la matière.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

pour extrait conforme

Le secrétaire communal,

la bourgmestre,

Christiane Brassel-Rausch

Henri Krecké

B.P. 12

VILLE DE DIFFERDANGE

L - 4501 Differdange mail@differdange.lu

www.differdange.lu

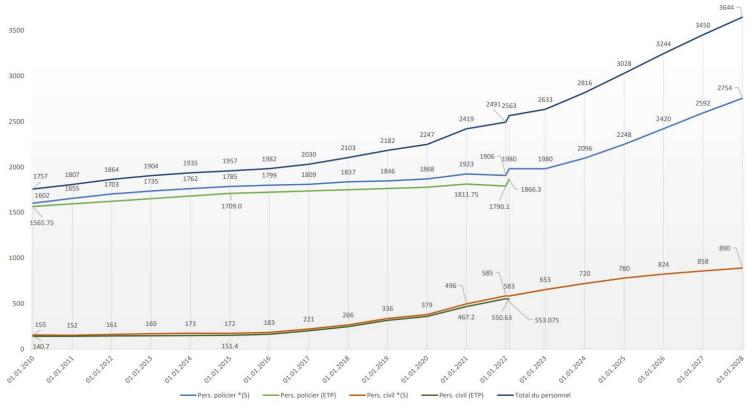
Tel: 58 77 1 - 01



La sécurité intérieure Commission du 24.03.2022



Personnel formé : Évolution de l'effectif policier



Effectifs au 1 mars 2022 :

2.222

Effectifs prévus au 1 janvier 2028 :

3.644